

## Compte-rendu sommaire du comité syndical du 25 mars 2021

### ✓ **Finances :**

#### 1. Tarifs de location salle polyvalente 2021

Les tarifs de location de la salle polyvalente de Mériadec ont été revus le 12 novembre 2019, par délibération du Comité syndical n°2019/11/4.

Cette délibération prévoit un tarif pour les locations de la salle Bihan (sous-sol).

Compte-tenu des travaux que les membres du Comité Syndical Mériadec Villages ont décidé d'entreprendre dans les sanitaires de cette pièce afin de les rendre accessibles aux maternelles, la salle Bihan ne peut plus être louée aux particuliers (indisponibilité des toilettes handicapées – cf. délibération n°2020/11/6 du 12 novembre 2020).

Compte tenu de cette décision, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs comme suit

	Salle Braz	
	Particuliers Plumergat et Pluneret	Particuliers hors communes
Vins d'honneur – apéritifs (demi-journée)	100,00 €	130,00 €
<u>Mariages-anniversaires-fêtes privées</u> (y compris location et désinfection de la cuisine) :		
. Journée et soirée	360,00 €	465,00 €
. Journée ou soirée	250,00 €	325,00 €
Forfait de location de vaisselle	30,00 €	40,00 €
Forfait ménage	80,00 €	105,00 €
Location de percolateur (uniquement avec location de salle)	15,00 €	20,00 €

Associations extérieures, comités d'entreprises – journée : forfait ménage inclus		450,00 €
Associations syndicales libres (copropriétaires, AG...) : 1 réunion gratuite par an, pour les assemblées générales, d'une durée ne pouvant excéder 2 heures	51,00 €	

## 2. Vote du budget primitif 2021

Madame la Présidente présente le projet du budget du syndicat Mériadec Villages pour l'exercice 2021, lequel s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 189 300 €,
- en section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 246 800 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et intègre les résultats de l'exercice 2020, après vote du compte de gestion et du compte administratif dont les résultats sont en concordance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget de l'exercice 2021, ci-annexé.

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce budget.

Affiché le 26 mars 2021

La Présidente,  
Sandrine CADORET

